

I. ALDEGHI, P. JAUNEAU et L. MULLER

Quatre expérimentations pour favoriser l'insertion des jeunes sous main de justice

En 2011, les jeunes de 18 à 24 ans représentent 25% de la population sous écrou, alors qu'ils constituent 16% des 18-59 ans. La question de l'accompagnement des détenus pour éviter la récidive se pose avec acuité pour les jeunes car les risques de recondamnation sont plus élevés pour eux.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, créé en 2009, a participé au financement de dix projets novateurs pour l'insertion des jeunes sous main de justice.

Entre 2009 et 2012, le CRÉDOC a évalué quatre de ces expérimentations qui ont concerné près de 400 jeunes. Portées par des missions locales, une association et un service pénitentiaire d'insertion et de probation, elles se sont déroulées dans les maisons d'arrêt de Douai, Fleury-Mérogis, Le Mans-Les Croisettes et Toulouse-Seysses. Ces projets prévoyaient un accompagnement renforcé des jeunes pour prévenir la récidive et favoriser l'insertion professionnelle.

L'enseignement principal des évaluations est l'importance de l'accompagnement continu entre le « dedans » (la détention) et le « dehors » et la nécessité d'initier dès la détention des actions de remobilisation et les demandes d'aménagement de peine. La coordination entre les missions locales et les services pénitentiaires est l'une des clés de la réussite de l'insertion professionnelle des jeunes sous main de justice et de la prévention de la récidive.

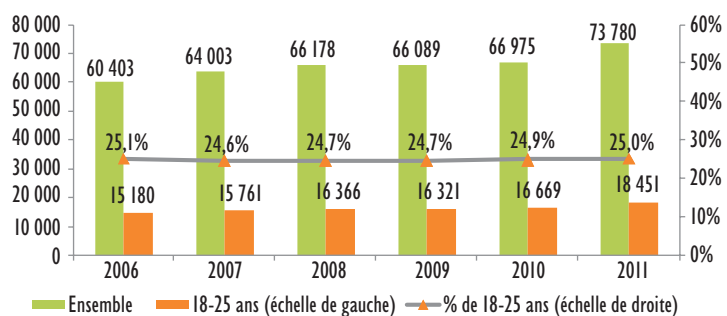
> Un accompagnement renforcé

Les quatre expérimentations évaluées par le CRÉDOC visaient à prévenir la récidive et à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sous main de justice. Elles s'appuyaient sur le développement ou le renforcement des partenariats entre les acteurs de l'insertion, notamment les missions locales et les services pénitentiaires (voir tableau p. 3). Les fonds obtenus ont principalement financé des postes supplémentaires de conseillers référents justice en mission locale ou de formateurs dans les associations porteuses du projet, ainsi que des actions qui se sont déroulées pendant et après la détention.

Les jeunes qui ont bénéficié de ces expériences sont exclusivement des hommes de moins de 26 ans dont la peine ou le reliquat de peine est inférieur à deux ans. Ils ont en commun un très faible niveau de qualification. Certains sont en rupture avec l'école et le monde professionnel dont ils ont parfois une représentation déformée.

Ces jeunes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé de la part des missions locales et ont également été suivis individuellement par les services pénitentiaires, les associations impliquées et les organismes de formation. Trois dispositifs proposaient aussi des ateliers collectifs, par exemple « découverte de soi », « définition d'un projet professionnel », préparation du permis B ou du Brevet de Sauveteur Secouriste du Travail (BSST). Une des expérimentations incluait un stage de quatre semaines en entreprise.

LES 18-25 ANS : UN QUART DE LA POPULATION SOUS ÉCROU
Population sous écrou* au 31 décembre et part des 18-25 ans en %



* La population sous écrou comprend les détenus (88 %), les personnes en placement sous surveillance électronique et celles en placement extérieur. Les trois quarts des écroués sont condamnés, les autres sont en attente de jugement.

Lecture : fin 2011, 73 780 personnes sont sous écrou en France (dont 25,0% de 18-25 ans), soit environ 1 pour 1 000 habitants.

Source : *Annuaire statistique de la Justice*, Édition 2011-2012, ministère de la Justice. *Chiffres clés de l'administration pénitentiaire 2012*, ministère de la Justice.

Champ : France métropolitaine, TOM et DOM.

> De meilleures perspectives professionnelles et moins de réincarcérations

Les taux de sortie vers l'emploi en fin d'expérimentation sont encourageants au regard des difficultés que rencontrent par ailleurs les jeunes peu qualifiés. Ainsi, selon les projets, 20 % à 40 % des bénéficiaires connaissent une sortie dynamique (emploi même précaire ou formation). Plus d'un sur trois est en recherche d'emploi. Les autres ont abandonné les projets et quelques-uns sont retournés en détention.

« C'était bien quelqu'un qui s'occupe de vous [...]. Quand vous êtes en prison personne ne s'occupe de vous, vous êtes tout seul en fait. » (jeune)

Lorsque l'évaluation a permis de comparer les bénéficiaires à des jeunes « témoins » (voir encadré ci-dessous), le taux de récidive observé parmi les bénéficiaires a été deux fois plus faible que parmi les jeunes « témoins » pendant la période de l'expérimentation, de l'ordre d'un sur dix. Ce résultat demanderait

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

Afin d'analyser l'impact des expérimentations sur les bénéficiaires et les partenariats, le dispositif d'évaluation du CRÉDOC s'est appuyé sur des méthodologies qualitatives et quantitatives. Il comportait généralement :

- deux enquêtes quantitatives par téléphone auprès des bénéficiaires : un questionnaire pour connaître leur situation à l'entrée dans le programme et un questionnaire à la fin ;
- des tableaux de bord de suivi régulier des publics concernés, remplis par les porteurs de projet ou leurs partenaires ;
- deux à trois vagues d'entretiens individuels semi-directifs avec les porteurs de projet et les partenaires – par téléphone ou en face à face – au moment de la mise en œuvre du programme, pendant sa montée en charge, et en fin d'expérimentation ;
- des entretiens individuels qualitatifs avec des jeunes en fin d'expérimentation.

Deux expérimentations comportaient un groupe « témoin », c'est-à-dire un groupe de jeunes qui ne bénéficiaient pas des dispositifs expérimentés et ayant des caractéristiques proches des jeunes bénéficiaires en termes d'âge et de durée de peine. Ces « témoins » ont aussi été interrogés dans les enquêtes quantitatives en vue de comparer leur parcours à celui des jeunes bénéficiaires.

cependant à être confirmé par des observations à plus grande échelle.

Si les résultats chiffrés des évaluations sont limités en raison de la difficulté à suivre les jeunes, les enseignements sont nombreux sur le plan qualitatif. Ainsi, en termes d'insertion professionnelle, l'accompagnement et les formations ont permis aux jeunes de bâtir un projet professionnel et d'acquérir les techniques de recherche d'emploi. Les échanges entre jeunes lors des ateliers collectifs leur ont permis d'élargir leur horizon professionnel en prenant connaissance des expériences des autres. Les bénéficiaires estiment pour la plupart que les actions étaient adaptées à leurs besoins, surtout les plus jeunes qui n'avaient pas d'expérience professionnelle.

> Une plus grande synergie entre les missions locales et les services pénitentiaires

La Mission locale et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) sont au cœur des dispositifs expérimentés. Des réunions régulières entre les partenaires leur ont permis des échanges de pratiques et d'expériences. Elles ont contribué à améliorer la connaissance du métier de chacun et à redéfinir les champs de compétence respectifs : pour le SPIP, le suivi judiciaire des jeunes et, pour les missions locales, les questions liées à l'insertion professionnelle et sociale.

La confrontation des points de vue sur la situation des jeunes a amélioré la coordination des suivis, la complémentarité des actions et la cohérence des solutions proposées. Le SPIP a pu favoriser l'accès des conseillers de la mission locale à la maison d'arrêt afin que ces derniers puissent rencontrer les jeunes le plus tôt possible après l'incarcération.

« Le diagnostic de situation des jeunes a été davantage partagé avec les conseillers d'insertion et de probation qui ont apporté des précisions sur les problématiques du jeune non connues par la mission locale : situation pénale, probabilité d'une nouvelle peine, délit commis, addiction... » (conseiller, mission locale)

> Un diagnostic des besoins des jeunes dès la détention

Trois des projets évalués par le CRÉDOC étaient construits autour d'un suivi renforcé des jeunes dès la phase de détention et après la sortie. Avant la mise en place de ces projets, certaines missions locales employaient déjà des conseillers spécialisés dans le suivi des jeunes sous main de justice. Ils intervenaient en détention puis après la sortie. Ces projets ont été l'occasion de renforcer et d'enrichir cet accompagnement par une intensification des rencontres entre jeunes et conseillers.

Commencer le suivi dès la phase de détention a permis de réaliser un meilleur diagnostic des attentes et des besoins des jeunes, d'identifier de façon précoce les freins à l'insertion et les outils pour les lever. Les missions locales et les associations ont ainsi aidé les jeunes dans toutes leurs démarches administratives (ouverture de compte bancaire, accès à la CMU). Les rencontres régulières ont été, tant de l'avis des jeunes que des professionnels associés aux expérimentations, un facteur de dynamisation des participants, préalable à toute démarche d'insertion.

L'articulation « dedans-dehors » a permis de s'assurer de la motivation des jeunes à participer aux programmes et a contribué à les impliquer dans l'élaboration, avec des professionnels, d'un projet d'avenir réaliste. Cet accompagnement s'est souvent poursuivi sur une durée de six mois à un an après la sortie de détention.

> La restauration de la confiance en soi

La restauration de la confiance en soi des jeunes est l'un des résultats majeurs des expérimentations bien qu'elle n'ait pas toujours fait explicitement partie des objectifs initiaux. La majorité des jeunes bénéficiaires avaient une image dégradée d'eux-mêmes à leur entrée dans le dispositif. Il s'agissait de les remobiliser en leur permettant d'identifier leurs qualités personnelles et en faisant émerger leurs envies.

La plupart des jeunes ont adhéré aux actions proposées, cela montre qu'elles

Nom de l'expérimentation	A.V.E.C. Accompagner Vers l'Emploi et Construire un parcours personnalisé	A.P.RE.S. Action Pour la REinsertion Sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice	Un pas dehors	R.2.S. Réussir sa sortie
Porteurs de projet [partenaires associés]	<ul style="list-style-type: none"> • Mission locale de Haute-Garonne • Mission locale de Toulouse • [SPIP] 	<ul style="list-style-type: none"> • Association « Entrepreneurs et Développements » de Douai • [SPIP] • [Mission locale de Douai] 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission locale de l'agglomération mancelle • SPIP 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission locale des Ulis • [SPIP] • [Missions locales de l'Essonne] • [3 organismes de formation]
Maison d'arrêt	Toulouse-Seysses (31)	Douai (59)	Le Mans- Les Croisettes (72)	Fleury-Mérogis (91)
Bénéficiaires	167 hommes de 16-25 ans	92 hommes de 18-25 ans	59 hommes de 18-25 ans	72 hommes de 18-25 ans

« Le collectif permet de voir se révéler certains jeunes: ils présentent des qualités qui ne ressortent pas en entretien individuel. » (conseiller, mission locale)

> Des dossiers de demande d'aménagement de peine plus solides

Les expérimentations évaluées visaient à développer les alternatives à la détention. Elles ont favorisé les aménagements de peine. Les demandes d'aménagement ont été plus nombreuses qu'habituellement dans les maisons d'arrêt concernées (dans un projet, l'aménagement de peine était un critère d'éligibilité). De plus, selon les juges d'application des peines, les dossiers ont été de meilleure qualité grâce au diagnostic plus précis porté sur les besoins et les attentes des jeunes. Les dossiers présentés étaient également plus solides car le suivi post-parcours prévu dans le cadre de l'expérimentation est un facteur de sécurisation des trajectoires.

« Aujourd'hui, grâce au dispositif, la mission locale est reconnue par les magistrats comme un acteur de l'accompagnement des jeunes sous main de justice. » (conseiller, mission locale)

L'implication des juges d'application des peines, notamment dans les projets où un aménagement de peine faisait partie intégrante du programme, a nettement favorisé l'obtention de ces aménagements car les juges avaient connaissance du suivi assuré dans le cadre des programmes expérimentés. Les aménagements de peine restent toutefois en partie conditionnés par la possibilité pour les candidats de disposer d'un logement fixe (pour obtenir un placement sous surveillance électronique) et par l'existence d'un réseau de transports reliant la maison d'arrêt aux lieux de travail, de formation ou de suivi. La coordination avec les quartiers de semi-liberté apparaît également nécessaire pour que les horaires de sorties soient adaptés à ceux des activités du « dehors ».

ont répondu à de réels besoins. Certains bénéficiaires ont néanmoins accueilli avec distance les modules de formation proposés, en particulier ceux, plus âgés, qui avaient déjà une expérience professionnelle. Les jeunes ont ainsi réfléchi individuellement ou collectivement aux valeurs sociales et aux comportements. Il est apparu que ces temps de réflexion constituent un préalable indispensable à la définition d'un projet personnel et professionnel réalisable.

Le stage en entreprise a donné aux jeunes l'opportunité d'identifier leurs aptitudes en se mettant en situation de travail. C'est en outre une véritable expérience professionnelle qu'ils peuvent valoriser dans la suite de leur parcours. La préparation et l'acquisition du BSST se sont révélées très valorisantes: il s'agissait pour certains de leur premier « diplôme ».

Enfin, la relation de confiance nouée avec les conseillers référents justice, les formateurs et les conseillers des missions locales, disponibles et réactifs pendant toute la durée de l'expérimentation, a représenté un lien social rassurant leur permettant d'envisager l'avenir de façon plus positive.

« Même les plus retards, ceux qui ne croyaient plus en rien [...], ont senti qu'il y avait des gens qui étaient investis qui y croyaient. » (organisme de formation)

> Une dynamique de groupe positive quand elle est amorcée en détention

Une partie des actions s'est déroulée lors d'ateliers collectifs. La dimension collective des formations est un des aspects innovants des expérimentations et les intervenants ont généralement observé que ses effets sont positifs. Les ateliers ont été l'occasion de travailler les formes de communication, d'apprendre à gérer ses réactions face à un groupe et de développer des techniques de présentation de soi, ce qui a également contribué à la restauration de la confiance en soi.

Le travail en groupe a créé une dynamique particulièrement positive quand elle a été amorcée en détention. En effet, le milieu très contraint de la prison, où toute transgression peut faire l'objet d'une sanction forte, a induit une auto-régulation du groupe qui a perduré dans les phases de formation à l'extérieur. Les participants se sont engagés dans les actions de groupe par respect pour les autres participants et se sont soutenus mutuellement. Le seul cas où des ateliers ont été perturbés et où les consignes n'ont pas toujours été respectées est en fait celui où l'expérimentation a démarré à la sortie de détention.

> Des partenaires qui pourraient être plus impliqués

Les quatre expérimentations évaluées ont montré l'importance d'un suivi continu des jeunes dès l'incarcération et les apports du rapprochement entre les missions locales, les associations d'insertion et les services pénitentiaires. Ces projets ont néanmoins connu des difficultés de mise en œuvre, parfois liées au grand nombre d'acteurs en présence n'ayant pas toujours d'expérience de travail commun – comme par exemple les organismes de formation. Certains partenariats nécessitent d'être encore renforcés. Les juges d'application des peines doivent être systématiquement associés au suivi des jeunes, et le plus en amont possible. Par ailleurs, une plus grande implication des collectivités locales permettrait de lever les freins administratifs à l'accès à l'emploi que sont les longs délais d'établissement de papiers d'identité ou de titres de séjour.

« Les échanges sur les situations individuelles et la recherche de solutions ne sont vraiment pertinents que si toutes les personnes qui suivent un jeune sont présentes. » (conseiller, SPIP)

Enfin, les partenariats avec le monde économique sont encore à construire. Ils constituent sans doute un axe majeur de progrès pour favoriser

l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Les quatre projets évalués prévoyaient un partenariat avec des entreprises locales. Quand le porteur de projet était déjà en lien avec elles, le partenariat a porté ses fruits : en particulier tous les jeunes ont obtenu un stage. Le suivi régulier des jeunes par les conseillers, notamment lors des stages, a en outre rassuré les entreprises.

Dans les autres cas, la mobilisation des entreprises a été limitée, souvent par manque de temps et de moyens, c'est pourquoi des outils doivent être développés dans ce sens.

Il reste donc à mieux intégrer l'ensemble des partenaires de l'insertion en les préparant au mieux à leur mission commune auprès des jeunes sous main de justice, et en définissant un rôle de coordinateur. ■

LEXIQUE

Aménagement de peine : modalité d'exécution de peine visant à favoriser l'insertion des détenus. Dans le cas de jeunes des expérimentations évaluées, il s'agissait le plus souvent de dispositifs de semi-liberté ou de placement sous surveillance électronique.

Juge d'application des peines : magistrat spécialisé du tribunal de grande instance chargé de suivre le parcours des condamnés à l'intérieur et à l'extérieur des prisons. Il fixe les principales modalités du traitement pénitentiaire.

Maison d'arrêt : établissement pénitentiaire pour les prévenus et les condamnés dont la peine ou le reliquat de peine est inférieur à deux ans.

Main de justice (personne placée sous) : personne faisant l'objet d'une mesure restrictive ou privative de liberté par un tribunal.

Mission Locale : structure du service public de l'emploi accueillant des jeunes âgés de 16 à 25 ans et les accompagnant sur les questions d'emploi, de formation, de logement ou de santé.

Placement sous surveillance électronique : aménagement de peine sous écrou où une personne est tenue de rester à son domicile à certaines heures fixées par le juge. En dehors de ces horaires d'astreinte obligatoire au domicile, elle peut sortir (pour un emploi, une formation...).

Semi-liberté : aménagement de peine sous écrou permettant à une personne condamnée de bénéficier d'un régime particulier de détention l'autorisant à quitter l'établissement pénitentiaire, à des horaires définis, pour suivre une formation ou rechercher un emploi par exemple.

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) : structure départementale dépendant de l'Administration pénitentiaire. Composé de travailleurs sociaux, ce service œuvre à la réinsertion de l'ensemble des personnes placées sous main de justice, en partenariat avec le milieu associatif et les organismes institutionnels. Il surveille par ailleurs le respect des obligations fixées par les juges telles que le suivi de soins, la recherche d'emploi, l'indemnisation des victimes.

Pour en savoir plus

- > « Les risques de récidive des sortants de prison, une nouvelle évaluation », A. Benaouda, A. Kensey, *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, n° 36, Direction de l'administration pénitentiaire, mai 2011.
- > *Un Pas Dehors - Dispositif expérimental d'insertion des jeunes sous main de justice*. A. Capron, A. Loones, Collection des Rapports, CRÉDOC, n° R283, juillet 2012.
- > *Action Sociale Pour La Réinsertion Sociale Des Jeunes. Dispositif expérimental d'insertion des jeunes sous main de justice*. A. Capron, L. Gilles, P. Jauneau, Collection des Rapports, CRÉDOC, n° R284, juin 2012.
- > *Accompagner Vers l'Emploi et Construire un parcours personnalisé - Dispositif expérimental d'insertion des jeunes sous main de justice*. É. Albérola, S. Lautié, F. Tith, Collection des Rapports, CRÉDOC, n° R285, juin 2012.
- > *Réussir Sa Sortie - Dispositif expérimental d'insertion des jeunes sous main de justice*. I. Aldeghi, F. Ducardonnet, L. Gilles, J. Pons, Collection des Rapports, CRÉDOC, n° R286, août 2012.
- > Les rapports sont téléchargeables sur le site du CRÉDOC : www.credoc.fr
Les descriptions des expérimentations sont consultables sur le site du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse : www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse